



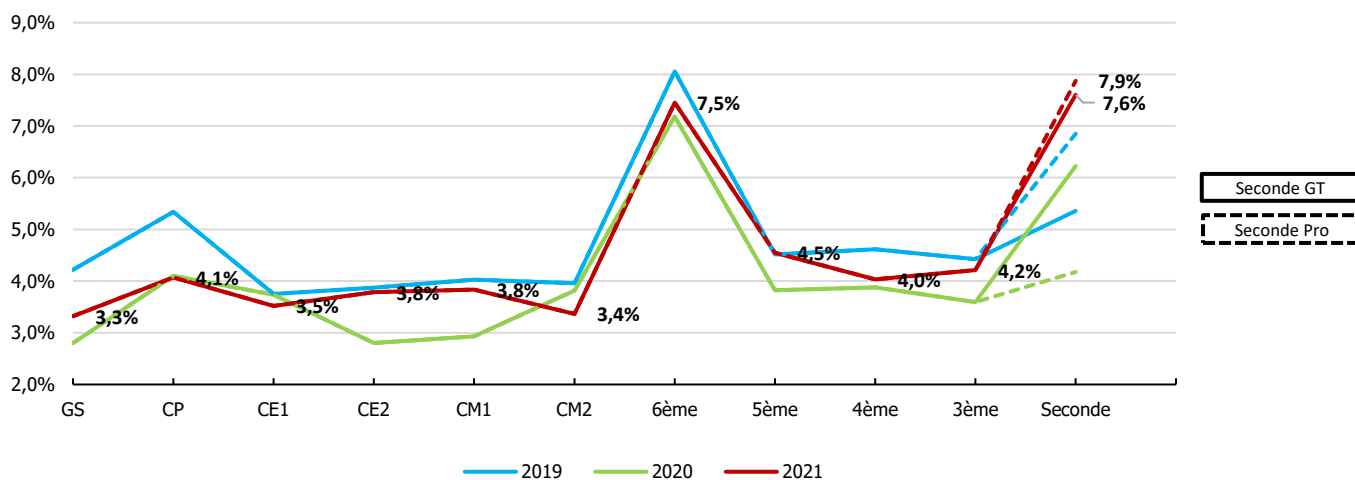
La mobilité résidentielle des élèves en Guyane en 2021

La mobilité résidentielle d'un élève est recensée dès lors que sa commune de résidence de l'année scolaire N diffère de celle de l'année scolaire N-1 (voir encadré méthodologique à la fin de la note). Le champ de l'étude porte sur les élèves scolarisés de la grande section de maternelle au CM2 pour le premier degré et du collège hors SEGPA à la seconde pour le second degré. À la rentrée 2021, 3,6 % des élèves du premier degré et 5,4 % des élèves du second degré scolarisés au sein de l'académie de Guyane et entrant dans le champ de l'étude ont connu une mobilité résidentielle. La concentration des établissements scolaires du second degré sur les communes du littoral ainsi que les changements de situation socio-professionnelle des parents sont les principaux facteurs de mobilité au sein et vers l'extérieur de l'académie. Les communes de l'île de Cayenne et de Matoury restent les plus attractives, et ce, particulièrement dans le second degré. Le solde des mobilités entre la Guyane et le reste de la France est négatif : à la rentrée 2021, dans le premier degré, 1 entrée est observée en Guyane pour 1,7 sorties vers le reste de la France. Dans le second degré, 1 entrée est enregistrée pour 2,1 sorties.

Une mobilité résidentielle à son paroxysme à l'entrée au collège et au lycée

À la rentrée 2021, 3,6 % des élèves du premier degré¹ scolarisés dans l'académie de Guyane ont connu une mobilité résidentielle. Un taux en légère progression par rapport à la rentrée 2020 (+0,2 points de pourcentage) mais en deçà des niveaux atteints à la rentrée 2019 (-0,6 points de pourcentage, graphique 2). Dans le second degré², 5,4 % des élèves scolarisés dans l'académie à la rentrée 2021 ont changé de commune de résidence. Un taux en progression par rapport à l'année 2020 (+0,7 points de pourcentage) et équivalent aux niveaux atteints à la rentrée 2019.

1 - Mobilité résidentielle parmi des élèves de la moyenne section à la seconde au sein de l'académie de Guyane



Lecture : À la rentrée 2021, 7,5 % des élèves entrant en 6ème au sein de l'académie de Guyane ont connu une mobilité résidentielle.

Champs : Elèves inscrits dans le 1er degré ou en élémentaire, en formation en collège (Hors Segpa) ou en Seconde, Académie de Guyane, secteurs publics et privé sous contrat dans les établissements sous tutelle du MENJS.

Source : DEPP-MENJS, calculs SSA de Guyane

Si les taux de mobilité sont relativement homogènes dans le premier degré, ce n'est pas le cas dans le second degré. Les collèges et les lycées sont concentrés dans un nombre plus limité de localisations sur le territoire, engendrant par conséquent davantage de mobilités à l'entrée de nouveaux cycles, au moment où l'élève doit en principe changer d'établissement. À la rentrée 2021, 7,5 % des élèves entrant en 6ème ont changé de commune de résidence par rapport à l'année scolaire précédente. Ce taux est de 7,6 % en seconde générale et technologique et de 7,9 % en seconde professionnelle. Le rapprochement de l'établissement de scolarisation de son enfant, lié entre autre à la part croissante des actifs navetteurs³ et à la congestion du trafic qui en est la conséquence, ainsi qu'aux stratégies d'évitement scolaire (déménagement ou location d'un logement afin que l'enfant puisse accéder à un

¹ Les élèves du 1^{er} degré feront référence pour des questions méthodologiques dans cette étude aux élèves des niveaux allant de la grande section au CM2 (cf. encadré source et méthodologie).

² Les élèves du 2nd degré feront référence pour des questions méthodologiques dans cette étude aux élèves des niveaux du collège, hors Segpa et des niveaux Seconde générale, technologique et professionnelle (cf. encadré source et méthodologie).

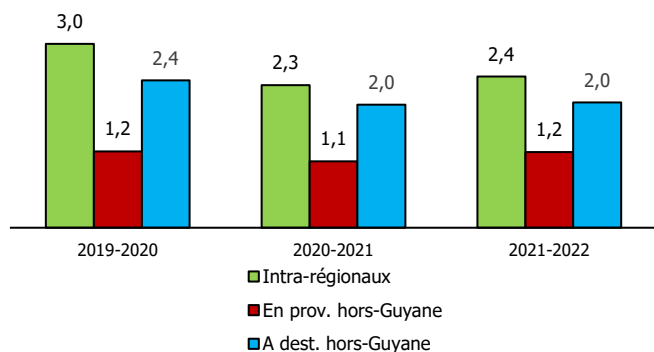
³ « De plus en plus de personnes travaillent en dehors de leur commune de résidence », Insee – juin 2016

établissement plus attractif que celui qui lui aurait été affecté par la carte scolaire de son domicile d'origine) sont des motivations qui peuvent pousser les parents à changer de commune de résidence.

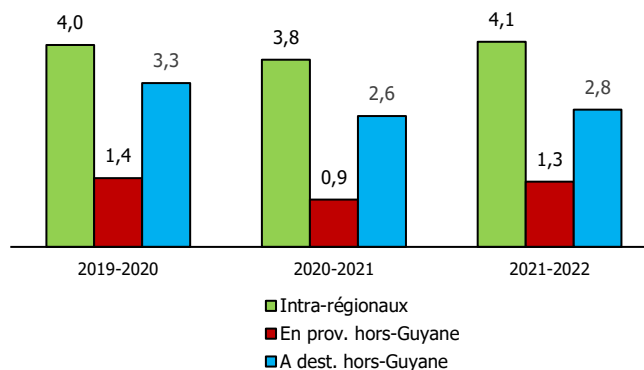
Des mobilités principalement intradépartementales et un solde négatif entre la Guyane et le reste de La France

2 - Mobilité intra et extra académique

Taux de mobilité dans le 1er degré



Taux de mobilité dans le 2nd degré



Lecture : À la rentrée 2021, 4,1 % des élèves du second degré ont connu une mobilité résidentielle au sein de l'académie de Guyane.

Champs : Elèves inscrits dans le premier degré ou en élémentaire, en formation en collège (Hors Segpa) ou en Seconde, Académie de Guyane, secteurs publics et privé sous contrat dans les établissements sous tutelle du MENJS.

Source : DEPP-MENJS, calculs SSA de Guyane

Dans l'académie de Guyane, sept mobilités résidentielles sur 10 sont intra-académiques (deux-tiers dans le premier degré et 76 % dans le second degré). 2,4 % des élèves du premier degré et 4,1 % des élèves du second degré ont connu une mobilité intra-académique à la rentrée 2021 (*graphique 2*).

Les sorties d'élèves vers le reste de la France sont plus de deux fois supérieures aux entrées. À la rentrée 2021, le solde entre les entrées et les sorties est de -0,8 % dans le premier degré et de -1,5 % dans le second degré. Dans le premier degré ce ratio correspond à 1 entrée en Guyane pour 1,7 sortie vers le reste de la France. Dans le second degré, cela correspond à 1 entrée pour 2,1 sorties. Ce ratio est encore plus élevé en seconde générale et technologique (1 entrée pour 2,9 sorties) et en seconde professionnelle (1 entrée pour 4 sorties). Les soldes de mobilité entre la Guyane et le reste de la France s'améliorent toutefois par rapport aux années précédentes que ce soit dans le premier degré (-1,2 % en 2019 et -0,9 % en 2020) ou dans le second degré (-2,0 % en 2019 et -1,7 % en 2020).

Selon l'Insee, entre 2013 et 2019, la croissance de la population en Guyane est uniquement portée par le solde naturel (différence entre les naissances et les décès)⁴. Les sorties de la région à destination de la France hexagonale ou des autres DROM sont compensées par les flux migratoires positifs extranationaux. Les mouvements importants entre la Guyane et le reste de la France sont liés aux mouvements professionnels dans le secteur public mais également à des dynamiques importantes de mobilité de la population guyanaise : en 2017, 30 % natifs de Guyane âgés de 15 et plus vivent à l'extérieur de leur département d'origine⁵. Leurs sorties s'expliquent notamment par l'attractivité des offres de formations du supérieur et un marché de l'emploi plus dynamique en France hexagonale. Leur retour vers leur région de naissance est également plus fréquent que dans le reste des régions françaises. Pour autant, le nombre d'élèves inscrits dans l'académie de Guyane continue de progresser : +3,4 % dans le premier degré et +1,5 % dans le second degré à la rentrée 2021 par rapport à la rentrée 2020. Les académies de Mayotte, de la Guyane et de La Réunion sont les seules au niveau national qui continuent de voir leurs effectifs du premier degré augmenter⁶.

Un déplacement des élèves vers et au sein des communes du littoral

Les établissements du second degré au sein de l'académie de Guyane sont concentrés dans certaines communes du littoral, favorisant les mobilités des élèves des communes isolées aux niveaux d'entrées dans les premiers et seconds cycles du second degré. 16 communes sur 22 disposent d'au moins un collège et 6 communes sur 22 comptent au moins un lycée. Les communes de Cayenne, Kourou, Macouria, Matoury et Rémire-Montjoly qui se situent dans un rayon de 30 km les unes des autres concentrent à elles seules les deux-tiers des lycées de l'académie et 78 % des élèves du second cycle. Il s'agit du principal bassin de population, d'emploi et de formation de Guyane.

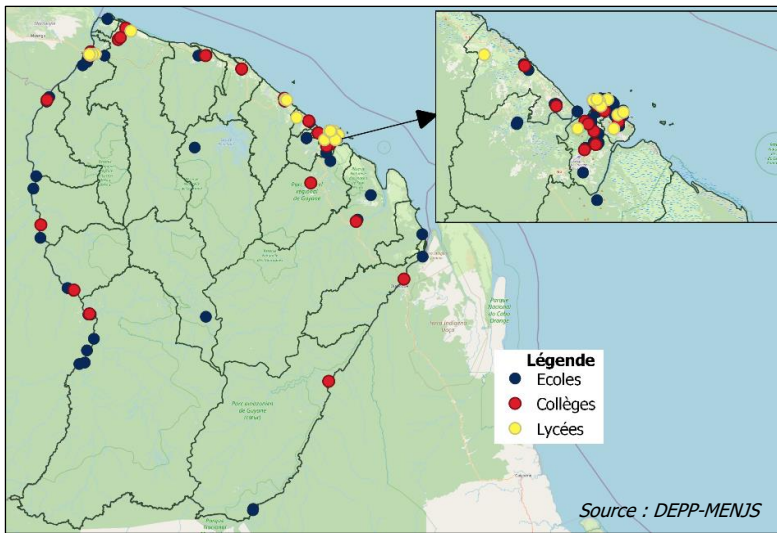
Les établissements des communes du littoral peuvent être aussi considérés comme plus attractifs pour les élèves et de leurs parents

⁴ « Recensement de la population en Guyane : 281 678 habitants au 1^{er} janvier 2019 », Insee – décembre 2021

⁵ « Les natifs des Antilles, de Guyane et de Mayotte quittent souvent leur région natale, contrairement aux Réunionnais », Insee – avril 2021

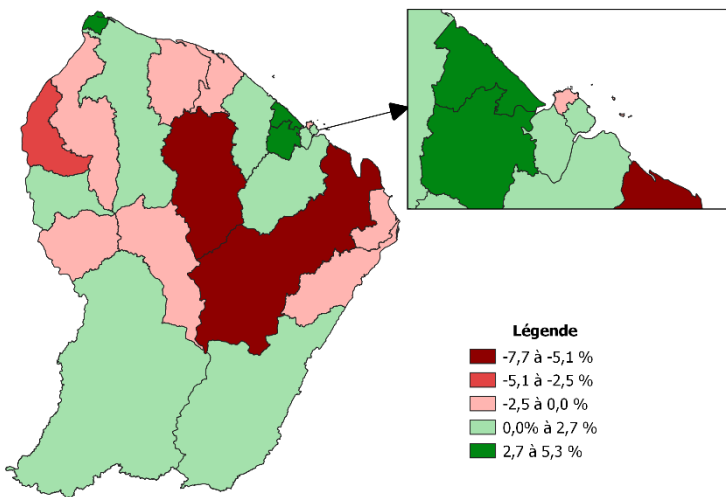
⁶ « NI – Les effectifs du premier degré à la rentrée 2021 », DEPP – Décembre 2021

3 - Localisation des établissements scolaires par type dans l'académie de Guyane

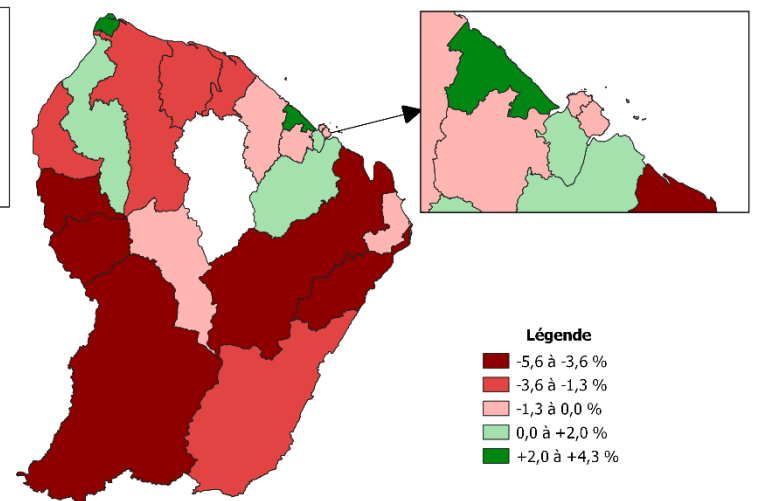


du fait de la qualité de l'enseignement et des enseignements de spécialité proposés. Les trois lycées privés de l'académie se situent notamment dans les communes de Cayenne et de Rémire-Montjoly. Les lycée Saint-Joseph de Cayenne et le lycée Gaston Monnerville de Kourou proposent près de deux fois plus d'enseignements de spécialité en seconde générale et technologique que la moyenne académique lors de l'année scolaire 2021-2022. En terminale générale, ces deux établissements sont ceux qui proposent également le plus d'enseignements de spécialités et d'options au sein de l'académie.

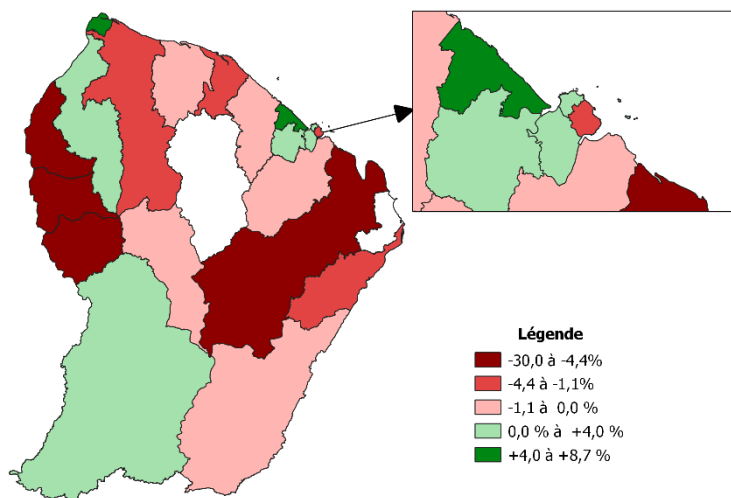
4 – Solde des mobilités intra-académiques entrantes et sortantes dans le 1^{er} degré à la rentrée 2021



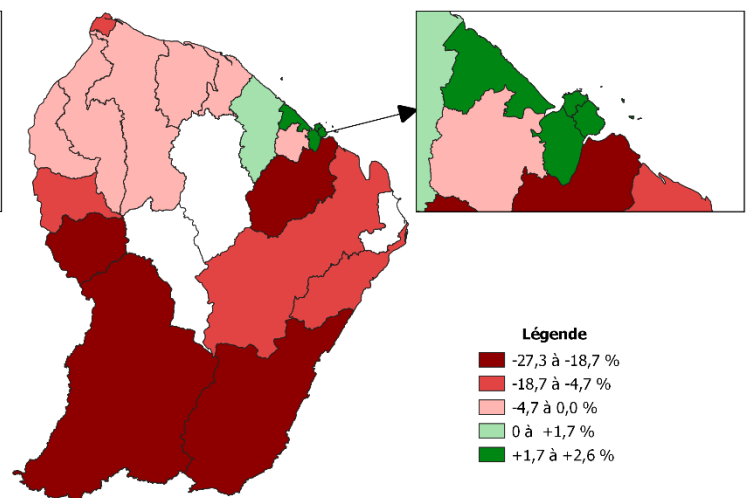
5 – Solde des mobilités intra-académiques entrantes et sortantes dans le 2nd degré à la rentrée 2021



6 – Solde des mobilités intra-académiques entrantes et sortantes en 6^{ème} à la rentrée 2021



7 – Solde des mobilités intra-académiques entrantes et sortantes en seconde à la rentrée 2021



Note de lecture : les communes colorisées en blanc n'ont pas de mobilités observées entrant dans le champ de l'étude pour les niveaux concernés.
Note : Le solde de mobilité relatif en pourcentage est le ratio entre la différence entre les entrées et les sorties de la commune et les effectifs de la commune à la rentrée 2021 multiplié par 100.

Source : DEPP-MENJS

À la rentrée 2021, dans le premier degré (*carte 4*), les communes ayant les soldes de mobilité intra-académique relatifs négatifs les plus défavorables sont Saint-Elie (-7,7 %), Régina (-7,1 %) et Apatou (-3,9 %). Les communes ayant les soldes relatifs positifs les plus élevés sont Montsinéry-Tonnégrande (+5,3 %), Macouria (+3,4 %) et Awala-Yalimapo (+3,2 %).

Dans le second degré (*carte 5*), les communes ayant les soldes de mobilité intra-académique relatifs négatifs les plus défavorables sont Papaïchton (5,6 %), Régina (-5,5 %) et Grand-Santi (-4,7 %). Les communes ayant les soldes relatifs positifs les plus élevés sont Macouria (+4,3 %), Awala-Yalimapo (+3,2 %) et Matoury (+1,2 %).

À l'entrée en 6^{ème} en 2021 (*carte 6*), les communes ayant les soldes de mobilité intra-académique relatifs négatifs les plus défavorables sont Régina (-30,0 %), Apatou (-12,3 %) et Grand-Santi (-11,8 %). Les communes ayant les soldes positifs les plus élevés sont Awala-Yalimapo (+8,7 %), du fait de sa proximité avec la commune de Mana, qui compte deux collèges, Macouria (+7,6 %), et Montsinéry-Tonnégrande (+2,8 %) qui se situent à proximité des bassins de formation de l'île de Cayenne et du littoral.

À l'entrée en seconde générale, technologique et professionnelle en 2021 (*carte 7*), les communes ayant les soldes de mobilité intra-académique relatifs négatifs les plus défavorables sont Papaïchton et Camopi (-27,3 %), deux communes isolées du fleuve, ainsi que Roura (-11,8 %), qui ne compte pas de lycées mais qui se trouve à proximité du bassin de formation de l'île de Cayenne. Pour autant, la sortie résidentielle des élèves provenant des communes isolées du fleuve n'atteint pas 100 % à l'entrée en seconde. En effet, les élèves hébergés en internat ou en famille d'accueil ne sont pas comptabilisés comme ayant connu de mobilité résidentielle, puisque leurs parents n'ont pas changé de commune par rapport à l'année scolaire N-1. Or, la moitié des élèves internes du second degré au sein de l'académie de Guyane proviennent des communes isolées du fleuve⁷. En parallèle, les communes ayant les soldes relatifs positifs les plus élevés à l'entrée en seconde sont les communes de l'île de Cayenne : Rémire-Montjoly (+2,6 %), Matoury (+2,3 %), et Cayenne (+1,9 %) ainsi que Macouria (+1,9 %), commune limitrophe comptant un lycée.

8 - Mobilité intra-régionale entre bassin de formation⁸ à la rentrée 2021

| En % | 1er degré | | 2nd degré | | 6ème | | Seconde | |
|------------------------------------|---|------------------|---|------------------|---|------------------|---|------------------|
| | % par rapports aux élèves du bassin d'arrivée | Elèves "mobiles" | % par rapports aux élèves du bassin d'arrivée | Elèves "mobiles" | % par rapports aux élèves du bassin d'arrivée | Elèves "mobiles" | % par rapports aux élèves du bassin d'arrivée | Elèves "mobiles" |
| Ensemble (intra-académique) | 2,4 | 100,0 | 4,1 | 100,0 | 6,4 | 100,0 | 6,2 | 100,0 |
| Cayenne > Cayenne | 3,0 | 44,1 | 4,2 | 51,0 | 6,7 | 50,5 | 7,3 | 62,2 |
| Kourou > Cayenne | 0,6 | 8,3 | 0,8 | 10,0 | 0,9 | 6,8 | 1,3 | 10,8 |
| Saint-Laurent > Cayenne | 0,3 | 4,5 | 0,4 | 4,5 | 0,5 | 3,6 | 0,5 | 4,4 |
| Cayenne > Kourou | 1,2 | 17,4 | 3,2 | 15,6 | 4,3 | 13,4 | 4,1 | 14,3 |
| Kourou > Kourou | 0,3 | 3,9 | 0,8 | 4,1 | 1,3 | 3,9 | 0,7 | 2,4 |
| Saint-Laurent > Kourou | 0,2 | 2,4 | 0,4 | 1,8 | 0,6 | 2,0 | 0,3 | 1,2 |
| Cayenne > Saint-Laurent | 0,2 | 3,7 | 0,2 | 1,3 | 0,3 | 1,3 | 0,1 | 0,4 |
| Kourou > Saint-Laurent | 0,1 | 1,2 | 0,1 | 0,9 | 0,3 | 1,6 | 0,0 | 0,0 |
| Saint-Laurent > Saint-Laurent | 1,0 | 14,6 | 1,5 | 10,7 | 3,4 | 16,9 | 1,1 | 4,4 |

Lecture : À la rentrée 2021, 62,2 % des élèves de seconde mobile, ont déménagé au sein du bassin de formation de Cayenne.

Champs : Elèves inscrits dans le premier degré ou en élémentaire, en formation en collège (Hors Segpa) ou en Seconde, Académie de Guyane, secteurs publics et privé sous contrat dans les établissements sous tutelle du MENJS.

Source : DEPP-MENJS, calculs SSA de Guyane

La majorité des mouvements intra-académiques sont réalisés au sein du bassin de formation de Cayenne (*tableau 8*). 44,1 % des mouvements intra-départementaux des élèves du premier degré et 51,0 % des mouvements intra-départementaux des élèves du second degré entrant dans le champ de l'étude sont réalisés au sein de ce bassin de formation. Ce taux atteint 62,2 % pour les élèves entrant en seconde à la rentrée 2021.

⁷ Extraction Sysca du 14/06/2022

⁸ Les bassins de formation sont un découpage de l'académie de Guyane regroupant les établissements scolaires. Le Bassin de Cayenne est composé des communes suivantes :

9 - Trajectoire résidentielle des élèves en formation dans l'académie de Guyane par type de commune

| En % du total des mouvements intra régionaux | 2019-2020 | | 2020-2021 | | 2021-2022 | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 1er degré | 2nd degré | 1er degré | 2nd degré | 1er degré | 2nd degré |
| Ensemble (intra-académique) | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Rural > Rural | 1,8 | 0,3 | 1,6 | 0,7 | 0,8 | 0,9 |
| Rural éloigné > Rural éloigné | 1,5 | 0,3 | 1,1 | 0,5 | 0,1 | 0,7 |
| Rural éloigné > Rural périphérique | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,2 | 0,3 | 0,0 |
| Rural périphérique > Rural éloigné | 0,2 | 0,0 | 0,3 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Rural périphérique > Rural périphérique | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,4 | 0,2 |
| Urbain > Urbain | 84,9 | 83,4 | 83,4 | 80,8 | 82,1 | 83,0 |
| Petit bourg/ville > Petit bourg/ville | 1,8 | 2,4 | 0,8 | 0,9 | 0,6 | 1,6 |
| Petit bourg/ville > Urbain périphérique | 11,7 | 14,3 | 13,9 | 13,4 | 11,5 | 15,1 |
| Urbain Périphérique et dense > Petite ville/bourg | 24,5 | 18,3 | 17,2 | 19,4 | 22,0 | 17,0 |
| Urbain Périphérique et dense > urbain périphérique et dense | 46,8 | 48,5 | 51,5 | 47,0 | 48,0 | 49,4 |
| Rural > Urbain | 8,5 | 12,0 | 8,6 | 12,7 | 9,4 | 10,3 |
| Rural éloigné > Petite ville/bourg | 1,5 | 1,1 | 1,9 | 0,6 | 1,5 | 0,8 |
| Rural éloigné > Urbain périphérique et dense | 3,9 | 8,6 | 4,7 | 8,6 | 7,1 | 7,5 |
| Rural périphérique > Petite ville/bourg | 0,9 | 0,7 | 0,4 | 1,2 | 0,1 | 0,3 |
| Rural périphérique > Urbain périphérique et dense | 2,2 | 1,6 | 1,6 | 2,2 | 0,6 | 1,8 |
| Urbain > Rural | 4,8 | 4,3 | 6,3 | 5,8 | 7,8 | 5,8 |
| Petit bourg/ville > Rural éloigné | 0,5 | 0,6 | 1,6 | 0,8 | 2,3 | 1,5 |
| Petit bourg/ville > Rural périphérique | 0,5 | 0,8 | 0,4 | 1,2 | 0,5 | 0,9 |
| Urbain Périphérique et dense > Rural éloigné | 1,4 | 1,2 | 3,1 | 1,7 | 2,8 | 2,2 |
| Urbain Périphérique et dense > Rural périphérique | 2,3 | 1,7 | 1,2 | 2,1 | 2,3 | 1,1 |

Lecture : À la rentrée 2021, dans le second degré, 83 % des mobilités résidentielles ont été réalisées au sein de communes urbaines.

Champs : Elèves inscrits dans le premier degré ou en élémentaire, en formation en collège (Hors Segpa) ou en Seconde, Académie de Guyane, secteurs publics et privé sous contrat dans les établissements sous tutelle du MENJS.

Source : DEPP-MENJS, calculs SSA de Guyane

En Guyane, la majorité des mobilités intra-académiques est réalisée entre les communes urbaines (82,1 % pour le premier degré et 83,1 % pour le second degré à la rentrée 2021, *tableau 9*), en lien avec la concentration de la population et des établissements scolaires sur certaines communes du territoire.

L'exode rurale en matière de mobilité des élèves est particulièrement marquée dans le second degré : les mouvements de communes rurales vers les communes urbaines représentent 10,2 % du total des mobilités intra-académiques contre 5,8 % pour les déplacements inverses. Dans le premier degré, le poids des mouvements de communes urbaines vers les communes rurales est en net progression : 7,8 % à la rentrée 2021 contre 6,1 % à la rentrée 2020 et 5,0 % à la rentrée 2019.

10 - Trajectoire résidentielle des élèves en formation dans l'académie de Guyane par secteur d'enseignement

| En % | 2019-2020 | | 2020-2021 | | 2021-2022 | |
|------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 1er degré | 2nd degré | 1er degré | 2nd degré | 1er degré | 2nd degré |
| Ensemble (intra-académique) | 2,9 | 4,0 | 2,2 | 3,8 | 2,4 | 4,1 |
| Ensemble Public | 2,6 | 3,6 | 2,0 | 3,4 | 2,1 | 4,0 |
| Public>Public | 2,5 | 3,4 | 1,9 | 3,3 | 2,0 | 3,8 |
| Privé>Public | 18,0 | 10,6 | 21,1 | 8,4 | 23,6 | 12,3 |
| Ensemble Privé | 6,8 | 9,4 | 6,0 | 8,0 | 6,0 | 5,7 |
| Privé>Privé | 5,3 | 8,1 | 4,7 | 6,8 | 4,7 | 4,3 |
| Public>Privé | 19,5 | 18,2 | 17,6 | 16,5 | 17,6 | 15,1 |

Lecture : À la rentrée 2021, 15,1 % des élèves étant passé d'un établissement public à un établissement privé ont connu une mobilité résidentielle

Champs : Elèves inscrits dans le premier degré ou en élémentaire, en formation en collège (Hors Segpa) ou en Seconde, Académie de Guyane, secteurs publics et privé sous contrat dans les établissements sous tutelle du MENJS.

Source : DEPP-MENJS, calculs SSA de Guyane

Au sein de l'académie de Guyane, la mobilité résidentielle des élèves inscrit dans un établissement du secteur d'enseignement privé est plus importante que ceux scolarisés dans le secteur public. À la rentrée 2021, 6,0 % des élèves du premier degré et 5,7 % des élèves du second degré inscrits dans un établissement privé au sein de l'académie ont connu une mobilité résidentielle contre respectivement 2,1 % et 4,0 % pour les élèves scolarisés dans des établissements publics (*tableau 10*). Les taux de mobilités résidentielles dans le second degré privé sont cependant en baisse par rapport à la rentrée 2020 et 2019 (respectivement -2,3 et -3,7 points de pourcentage).

La mobilité résidentielle des parents peut être motivée par la volonté de changement du secteur d'enseignement de son enfant, ou inversement, le changement de commune de domiciliation peut lui-même être vu comme l'occasion de changer de secteur d'enseignement. La part des mobilités résidentielles chez les élèves ayant changé de secteur d'enseignement est plus importante que chez les élèves restant dans le même secteur, et ce, dans le premier comme dans le second degré.

Une mobilité favorisée par le niveau de vie et la mobilité professionnelle des parents

11 - Mobilité résidentielle des élèves en formation dans l'académie de Guyane PCS et trajectoire de niveau de vie dans le second degré

| En % | 2019-2020 | | | 2020-2021 | | | 2021-2022 | | |
|--|-------------|---------------------|--------------------|-------------|---------------------|--------------------|-------------|---------------------|--------------------|
| | Intra-acad. | En prov.hors-Guyane | A des. hors-Guyane | Intra-acad. | En prov.hors-Guyane | A des. hors-Guyane | Intra-acad. | En prov.hors-Guyane | A des. hors-Guyane |
| Ensemble | 4,0 | 1,4 | 3,3 | 3,8 | 0,9 | 2,6 | 4,1 | 1,3 | 2,8 |
| Très favorisé | 6,0 | 3,5 | 4,6 | 6,7 | 1,6 | 5,5 | 5,7 | 2,7 | 4,1 |
| Très favorisé en progression par rapport à N-1 | 6,9 | 4,6 | 5,5 | 13,6 | 4,6 | 11,8 | 10,6 | 4,3 | 7,3 |
| Très favorisé équivalent à N-1 | 5,2 | 2,5 | 3,7 | 5,2 | 0,9 | 4,0 | 4,1 | 2,2 | 3,1 |
| Favorisé | 6,2 | 2,2 | 4,1 | 5,2 | 1,6 | 2,6 | 6,0 | 2,1 | 3,9 |
| Favorisé en régression par rapport à N-1 | 2,5 | 3,1 | 6,5 | 10,3 | 17,2 | 20,0 | 11,6 | 9,3 | 13,3 |
| Favorisé en progression par rapport à N-1 | 6,8 | 2,2 | 4,9 | 12,0 | 3,3 | 7,7 | 10,1 | 5,1 | 9,2 |
| Favorisé équivalent à N-1 | 6,4 | 1,9 | 2,3 | 3,0 | 0,7 | 0,5 | 4,2 | 0,6 | 1,4 |
| Moyenne | 4,7 | 2,6 | 4,5 | 4,2 | 1,9 | 4,2 | 5,1 | 2,4 | 4,3 |
| Moyenne en régression par rapport à N-1 | 4,8 | 5,4 | 7,2 | 12,3 | 7,9 | 17,3 | 9,0 | 7,5 | 12,8 |
| Moyenne en progression par rapport à N-1 | 5,4 | 2,4 | 5,6 | 8,9 | 2,5 | 7,1 | 8,7 | 3,3 | 8,3 |
| Moyenne équivalent à N-1 | 4,1 | 2,3 | 3,2 | 2,9 | 1,6 | 3,1 | 3,9 | 2,0 | 2,7 |
| Défavorisé | 3,4 | 0,7 | 2,7 | 3,2 | 0,6 | 1,8 | 3,5 | 0,8 | 2,1 |
| Défavorisé en régression par rapport à N-1 | 5,9 | 4,6 | 10,3 | 8,5 | 12,0 | 25,6 | 9,0 | 12,6 | 24,2 |
| Défavorisé équivalent à N-1 | 3,3 | 0,4 | 2,2 | 3,1 | 0,3 | 1,3 | 3,4 | 0,5 | 1,5 |

Lecture : À la rentrée 2021, 5,7 % des élèves issus de milieux très favorisés ont connu une mobilité intra-académique.

Champs : Elèves inscrits dans le premier degré ou en élémentaire, en formation en collège (Hors Segpa) ou en Seconde, Académie de Guyane, secteurs publics et privé sous contrat dans les établissements sous tutelle du MENJS.

Source : DEPP-MENJS, calculs SSA de Guyane

Dans le second degré⁹, il existe un lien entre le niveau de vie des parents et la mobilité résidentielle des enfants. Les élèves provenant de milieux défavorisés (68,1 % du total des élèves du second degré entrant dans le champ de l'étude) sont moins mobiles que les autres : 4,3 % d'entre eux ont connu une mobilité résidentielle à la rentrée 2021 contre 8,6 % pour les élèves provenant de milieux très favorisés et 8,2 % pour les élèves provenant de milieux de favorisés (tableau 11). Les enfants ayant des parents hautement qualifiés ou travaillant dans le secteur public auront davantage de chance de connaître une mobilité que ce soit à l'intérieur comme à l'extérieur de l'académie. Les familles défavorisées ont un accès plus limité aux logements, lié notamment à une offre de logements sociaux inférieure à la demande en Guyane¹⁰, et se reposent davantage sur la solidarité familiale et communautaire, limitant par conséquent leurs mouvements au sein du territoire.

Les élèves du bassin de formation de Saint-Laurent-du-Maroni, sont en moyenne plus défavorisés que ceux issus des communes du reste de l'académie : 83,6 % des élèves du second degré entrant dans le champ de l'étude sont issus de familles défavorisées contre 62,7 % dans le reste de la Guyane. Cela se reflète par un taux d'activité des 15-64 ans plus faible à 50,2 % en 2018 contre 61,7 % pour l'ensemble de la Guyane ainsi qu'un taux de chômage des 15-64 ans de plus élevé à 51,1 % en 2017 contre 34,4 % pour l'ensemble de la Guyane¹¹. Par corolaire les élèves de ce bassin de formation sont moins mobiles que ceux issus du reste de l'académie. 2,3 % des élèves du second degré inscrit dans le bassin de formation de Saint-Laurent-du-Maroni à la rentrée 2020 avaient connu une mobilité résidentielle à la rentrée 2021, contre 4,1 % pour l'ensemble de l'académie (tableau 8).

Le changement de situation sociale des parents lié à un changement d'emploi ou à la perte de celui-ci est un facteur qui peut expliquer certaines mobilités. Les enfants issus de milieux défavorisés ayant connu une dégradation de leur situation sociale par rapport à l'année scolaire précédente sont plus mobiles que les autres. 21,8 % des élèves dont la famille a connu cette trajectoire ont réalisé une mobilité résidentielle à la rentrée 2021 contre 3,9 % des élèves de milieux défavorisés n'ayant pas connu d'évolution de la condition sociale des parents. Leurs mouvements vers des communes françaises extérieures à la Guyane est également plus important : 24,2 % contre 1,5 % pour les élèves issues de familles de milieux défavorisés n'ayant pas connu d'évolution. Ce phénomène existe pour les autres évolutions entre groupe de catégories de professions et catégories socio-professionnelles, mais les écarts sont moins marqués.

⁹ Données concernant la PCS des parents d'élèves indisponibles dans le premier degré.

¹⁰ En 2018, l'Insee estime que la Guyane devrait disposer de 4 000 logements sociaux supplémentaires par an pour rattraper la moyenne nationale par habitant, source : Construction – zoom sur le logement social – un parc en progression constante – Bilan économique 2018 - Insee (2019)

¹¹ « L'habitat en Guyane en 2021, données et chiffres clés », données Insee – Observatoire de l'habitat de l'AUDEG

Source et méthodes

Cette étude s'inscrit dans une opération de publication coordonnée entre la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), qui propose un regard national sur la mesure et la description des mobilités résidentielles des élèves et de leurs familles, et les académies, qui développent des éclairages locaux.

Les données sont issues de deux sources : les constats de rentrées du second degré, qui recensent l'ensemble des élèves scolarisés dans le second degré à chaque rentrée scolaire d'une part et les fichiers Diapre (données individuelles anonymisées du premier degré), qui recensent chaque année les élèves scolarisés dans les secteurs public et privé sous contrat en janvier et juin, d'autre part. Afin de suivre les déménagements des familles des élèves entre chaque année scolaire, les différents millésimes de ces deux sources ont été appariés au niveau de chaque élève : l'appariement est réalisé sur l'identifiant national élève pour les fichiers de constat et sur profil avec une clé formée de la date et du lieu de naissance de l'élève ainsi que du code UAI de son établissement de l'année scolaire précédente pour les fichiers Diapre.

Est alors défini comme mobile un élève dont la commune de résidence diffère entre deux années scolaires successives. La mobilité infra-communale n'est donc pas analysée dans le cadre de cette étude.

Les mobilités résidentielles depuis l'étranger ou vers un pays étranger sont également exclues du champ de l'étude, faute d'une précision suffisante sur les adresses étrangères dans les systèmes d'information. Ces mobilités résidentielles sont a priori surreprésentées dans les régions frontalières, dans les DROM et, plus généralement, dans les plus grandes unités urbaines. De plus, les élèves issus par exemple de communes isolées hébergés en internat ou en familles d'accueil ne sont pas retenus dans les mobilités résidentielles, dès lors que leurs parents n'ont pas changé de commune de résidence. Enfin, le secteur privé hors contrat, l'instruction en famille et l'enseignement agricoles ne figurent pas dans les sources utilisées, ce qui peut conduire à sous-estimer certains types de mobilités résidentielles, notamment dans les communes rurales où l'enseignement agricole est plus souvent présent.

Sur le champ de l'étude et pour une année N donnée, deux indicateurs sont calculés : le taux de départ, qui rapporte, à l'échelle d'un territoire (département, académie, etc.), le nombre d'élèves ayant quitté le territoire entre les années N-1 et n à la population du territoire à l'année n-1 d'une part et le taux d'arrivée, qui rapporte le nombre d'arrivées d'élèves sur la période à la population de l'année n. Ces taux peuvent être déclinés par niveaux de scolarisation.